

LA VIE ECONOMIQUE

- [Elections départementales : les résultats définitifs du premier tour](#)
- [L'accès au crédit reste délicat pour les TPE](#)
- [Les partenariats public privé ne profitent pas vraiment aux Etats](#)
- [Délit d'initié : coup de tonnerre dans le monde des affaires](#)
- [Ecotaxe : l'énorme chèque de la France à Ecomouv'](#)
- [Prime de 40 euros pour les petites retraites : c'est en mars !](#)
- [Déficit : le bras de fer entre Paris et Bruxelles continue](#)
- [Les faillites d'entreprises ont été moins nombreuses en 2014](#)
- [Sondage : le moral des patrons remonte](#)
- [Macron prône une accélération des réformes](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Le déficit de la Sécurité sociale sous la barre des 10 milliards](#)
- [Première étape législative pour le tiers payant généralisé](#)
- [Tiers-payant. Etienne Caniard : « Le dispositif choisi est une erreur »](#)

FISCALITE

- [Fraude fiscale : la justice enquête sur une filiale suisse du CIC-Crédit Mutuel](#)
- [L'immunité parlementaire de Patrick Balkany a été levée](#)
- [Evasion fiscale : le plan d'attaque de la Commission européenne](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [La BNP accueille à bras ouverts les clients entrepreneurs](#)
- [Carrefour place ses pions numériques en centre-ville](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Quand le patron du Medef défend le statut d'auto-entrepreneur... face à Sarkozy](#)

- [Sarkozy renie l'auto-entreprise : "On a affaire à un personnage incorrigible"](#)
- [Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT : "Nous voulons discuter des 32 heures"](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Elections départementales : les résultats définitifs du premier tour

L'abstention a été plus faible que prévue (49 %, contre 55,68 % en 2011 lors du 1^{er} tour des dernières élections cantonales). **La gauche** : Le PS et ses alliés obtiennent 21,85 %. **La droite** : La droite et ses alliés obtiennent 29,4 %. **Le FN** : Le Front national obtient 25,19 %.

http://www.liberation.fr/politiques/2015/03/22/le-fn-rate-la-pole-position-la-gauche-resiste_1226112?xtor=EPR-

[450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot](http://www.liberation.fr/politiques/2015/03/22/le-fn-rate-la-pole-position-la-gauche-resiste_1226112?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot)

(Source : www.liberation.fr du 22/03/2015, Laure Equy)

● L'accès au crédit reste délicat pour les TPE

Le 17/03/15, **Frédéric Pesin**, médiateur national du crédit aux entreprises, a présenté le rapport annuel de la Médiation. Il en ressort qu'en 2013 et 2014, avec 2 200 dossiers instruits, les demandes de médiation de crédit ont reculé de 16 %. **M. Pesin** : « *Ainsi, près de 1 300 entreprises employant plus de 20 000 personnes ont été confortées dans leur activité, et plus de 370 millions d'euros d'encours de crédit ont été débloqués* ». **Le rapport** : « *En 2014, l'accès des PME au crédit de trésorerie et au crédit à l'investissement s'est nettement amélioré, d'après les enquêtes de la Banque de France : 79 % d'entre elles ont obtenu totalement ou en grande partie les crédits de trésorerie demandés au 4^{ème} [trimestre] (contre 68 % au 4^{ème} trimestre 2013), tandis que 93 % ont pu obtenir le crédit d'investissement sollicité (contre 92 % au 4^{ème} trimestre 2013). Au total, la distribution globale des crédits délivrés par les banques aux PME a augmenté de 1,7 % au cours de l'année 2014 tandis que le nombre de défaillances de PME diminuait sensiblement, en correspondance avec le fléchissement des saisines de la Médiation du crédit par des PME* ». Mais, note **La Tribune**, il faut relativiser le rapport. En effet, pour le journal, il témoignerait en fait des difficultés des entreprises françaises face à la crise, surtout des TPE (très petites entreprises, 97 % des entreprises hexagonales). **La Tribune** se demande pourquoi les demandes de crédit « *ont fondu comme neige au soleil* ». Et donne **trois réponses. 01)**- Les carnets de commandes sont au plus bas ; **02)**- « *Le taux d'utilisation des capacités de production a touché un plancher inédit l'année dernière. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les litiges soient de moins en moins nombreux* » ; **03)**- Une autocensure de la part des chefs d'entreprises qui, persuadés qu'ils n'obtiendront pas de crédit, n'en font du coup pas la demande. **La Tribune** : « *Cependant, la médiation constate toujours des problèmes de financement à court terme et un nombre très limité des autorisations de découverts* ». **Les TPE les plus en difficultés ?** Celles des travaux publics et de la restauration-hôtellerie. On notera cependant que, pour 2015, le moral des dirigeants de TPE remonte, même s'il reste très bas. 27 % d'entre eux se disent optimistes quant au climat général des affaires en France (+ 15 points par rapport au 4^{ème} trimestre 2014). Ce qui signifie tout de même que 73 % se déclarent pessimistes. Concernant leur propre activité, 46 % des chefs de TPE interrogés sont optimistes (+ 7 points par rapport au 4^{ème} trimestre 2014). La proportion de ceux qui jugent la situation financière de leur entreprise préoccupante est en baisse ; elle descend de 36 % à 28 % (soit le plus faible niveau depuis le deuxième trimestre 2012). Enfin, 85 % d'entre eux tablent sur une année atone. Ils ne sont que 9 % à envisager des créations de postes.

<http://www.latribune.fr/economie/france/l-access-au-credit-reste-delicat-pour-les-tpe-461485.html>

(Source : www.latribune.com du 18/03/2015, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

● Les partenariats public privé ne profitent pas vraiment aux Etats

Le 17/03/15, **l'Internationale des services publics (ISP)** a publié un rapport qui pointe les dérives des partenariats public privé (PPP). **Le rapport** : « *[Ces opérations] constituent un mécanisme de financement de l'infrastructure et des services onéreux et inefficaces, puisqu'il dissimule l'emprunt public tout en fournissant aux entreprises privées des garanties de profit à long terme accordées par l'État* ». Le constat ne concerne pas que la France, puisque l'étude porte sur des PPP menés dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. D'après le rapport, les surcoûts induits par l'organisation d'appels d'offres et

le suivi des PPP sont de l'ordre de 10 % à 20 %. Seuls quelques grands groupes peuvent répondre à ce type d'appel d'offres, ce qui réduit la concurrence et « favorise la collusion et la constitution de cartels ». **Le rapport cite un exemple** : « Dans le secteur de l'eau, en France et ailleurs, ces groupes font souvent des offres conjointes, ou se répartissent les marchés des grandes métropoles. [Ainsi, le PPP est un] processus obscur qui s'opère pour l'essentiel dans le plus grand secret, en se cachant derrière des négociations confidentielles pour maintenir un avantage commercial ». Ajoutons à cela qu'une étude de la **BEI (banque européenne d'investissement)** signale qu'à l'échelle de l'Europe, la construction de routes via des PPP a coûté 24 % plus cher que le financement public. De plus, les PPP comportent des risques pour le secteur public. **Lesquels ? L'ISP les liste** : « Exécution incomplète des contrats, renégociation, risque de faillite ou de défaut de paiement du maître d'ouvrage privé ». **Rosa Pavanelli**, secrétaire générale de l'ISP, s'inquiète de voir « les gouvernements et les Nations Unies fortement influencés [par le] puissant lobby [des cabinets d'affaires et des grosses entreprises] résolues à engranger des bénéfices grâce aux services publics de base tels que la santé, l'eau, l'énergie ».

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/les-partenariats-public-privé-ne-profitent-pas-vraiment-aux-etats_1662046.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 17/03/2015, avec AFP)

● Délit d'initié : coup de tonnerre dans le monde des affaires

Le 18/03/15, le **Conseil constitutionnel** a décidé qu'un délit d'initié ne pourra plus être poursuivi deux fois, par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et par la justice pénale. Ceci en réponse à une QPC (question prioritaire de constitutionnalité) posée par des prévenus du procès EADS. **L'argument avancé ?** Le fait qu'on ne puisse pas être poursuivi deux fois pour la même chose ("non bis in idem" : pas deux fois pour la même chose). Le Conseil constitutionnel a estimé que les textes définissaient « de la même manière » le manquement d'initié (retenu par l'AMF) et le délit d'initié (visé par la justice pénale), mais aussi que la répression des deux délits poursuivait « une seule et même finalité de protection du bon fonctionnement et de l'intégrité des marchés financiers ». Il a aussi considéré que les sanctions prévues, dans un cas comme dans l'autre, n'étaient « pas de nature différente ». **Selon le Conseil** : « [Même si le juge pénal peut seul prononcer une peine d'emprisonnement pour ces faits,] les sanctions pécuniaires prononcées par la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers peuvent être d'une très grande sévérité (jusqu'à plus de six fois celles encourues devant la justice pénale). [Dès lors, les sanctions prévues pour le manquement d'initié et le délit d'initié] ne peuvent être regardées comme de nature différente ». En conséquence de quoi les textes visés « doivent être déclarés contraires à la constitution ». A dater de la publication de sa décision, des délits d'initiés poursuivis par l'AMF ne pourront donc plus être poursuivis par la justice pénale. Ainsi, est remis en cause le procès EADS. Par contre, le Conseil constitutionnel a accordé un délai au législateur pour changer les textes incriminés, « reportant au 1^{er} septembre 2016 l'abrogation des textes visés ».

[http://www.lepoint.fr/justice/delit-d-initie-coup-de-tonnerre-dans-le-monde-des-affaires-18-03-2015-1913692_2386.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150318](http://www.lepoint.fr/justice/delit-d-initie-coup-de-tonnerre-dans-le-monde-des-affaires-18-03-2015-1913692_2386.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150318)

(Source : www.lepoint.fr du 18/03/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Ecotaxe : l'énorme chèque de la France à Ecomouv'

Le 02/03/15, le gouvernement a indemnisé Ecomouv', la société initialement chargée d'installer les portiques et de gérer la taxe poids lourds (écotaxe). Le contrat ayant été rompu à l'initiative du gouvernement, l'Etat a signé un chèque de 395 millions d'euros. Avec les à-côtés (remboursement de TVA, première tranche d'emprunt, etc.), la facture se monte, pour cette année, à quelque 525 millions d'euros.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20150317.OBS4772/ecotaxe-l-énorme-cheque-de-la-france-a-ecomouv.html?cm_mmc=EMV_-NO_-20150318_NLNOACTU17H_-ecotaxe-l-énorme-cheque-de-la-france-a-ecomouv#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20150318](http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20150317.OBS4772/ecotaxe-l-énorme-cheque-de-la-france-a-ecomouv.html?cm_mmc=EMV_-NO_-20150318_NLNOACTU17H_-ecotaxe-l-énorme-cheque-de-la-france-a-ecomouv#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20150318)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 17/03/2015)

● Prime de 40 euros pour les petites retraites : c'est en mars !

Le décret concernant l'attribution d'une prime de 40 euros pour les petites retraites a été publié le 31 décembre 2014 au Journal Officiel. **La CNAV** a précisé que la prime sera versée « *aux environs du 15 mars 2015* », par les régimes de retraite de base pour le compte du Fonds de solidarité vieillesse. **Pourquoi cette prime ?** Le gouvernement ayant décidé, en septembre 2014, le gel des retraites pour tous les assurés, la prime a été créée pour épargner les retraités les plus modestes. **Les conditions pour toucher la prime ?** Elle s'adresse aux assurés dont le montant total des retraites perçues est inférieur ou égal à 1 200 euros brut par mois au 30 septembre 2014. Il s'agit des retraites perçues à titre individuel, non par foyer fiscal. Les pensions de réversions sont incluses.

http://www.notretemps.com/retraite/petites-retraites-40-euros,i75615?utm_campaign=News+edito+du+19%2F03%2F15&utm_id=201175936&utm_medium=email&utm_source=Newsletter+Editoriale&xor=EPR-133-%5BNews+edito+du+19%2F03%2F15%5D

(Source : www.notretemps.com du 02/01/15 modifié le 17/03/2015, Christophe de Galzain)

● Déficit : le bras de fer entre Paris et Bruxelles continue

Le 18/03/15, alors qu'il se trouvait à Bruxelles, le premier ministre, **Manuel Valls**, a déclaré lors d'une conférence de presse commune avec le président de la Commission européenne, **Jean-Claude Juncker**, que la France n'entendait pas accélérer le rythme de la consolidation budgétaire : « *J'ai d'abord expliqué au collègue que la France tiendrait ses obligations budgétaires. [...] Ce délai [de deux ans supplémentaire, Ndlr] sera respecté et toutes les mesures seront prises à cet effet. Je serai extrêmement vigilant à ne pas casser la croissance qui aujourd'hui revient en France et en Europe. [...] Cette croissance est indispensable pour faire baisser le chômage. [...] Tout nouvel effort qui se traduirait par un affaiblissement de la croissance ne serait pas sérieux. [...] Nous aurons l'occasion d'évoquer de nouveau les années 2016 et 2017 avec la Commission* ». **Jean-Claude Juncker** lui a répondu : « *Toutes les économies que la République pourra faire ne sont pas des économies qui nuiront à la croissance. Il y a des économies non pernicieuses pour la croissance* ». **M. Sapin**, ministre des Finances : « *Le vrai débat, c'est celui des conséquences [de la recommandation de la Commission] sur la croissance. Est-ce que ça nous permet d'atteindre mieux notre objectif nominal [de déficit, NDLR] ? Non. Est-ce que ça peut avoir des effets sur la croissance ? Oui ! [...] Ce débat, cela vaut le coup de l'avoir* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/deficit-le-bras-de-fer-entre-paris-et-bruxelles-continue-18-03-2015-1913932_28.php#xor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150319](http://www.lepoint.fr/economie/deficit-le-bras-de-fer-entre-paris-et-bruxelles-continue-18-03-2015-1913932_28.php#xor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150319)

(Source : www.lepoint.fr du 19/03/2015, Marc Vignaud)

● Les faillites d'entreprises ont été moins nombreuses en 2014

Dans une étude publiée le 19/03/15 dans Le Figaro, le cabinet **Deloitte** explique qu'en 2014 les faillites d'entreprises ont été moins nombreuses en 2013, avec un chiffre de 62 600 entreprises (- 0,8 % par rapport à 2013). La baisse a été plus importante au quatrième trimestre, avec un recul des faillites de 5 %. Les ouvertures de redressements judiciaires ont reculé, elles, de 7 %. Mais, pour le cabinet **Deloitte**, il faut rester prudent face à ces chiffres. **Pourquoi ? 01)-** Parce que le niveau des faillites est encore très élevé par rapport à l'avant-crise ; **02)-** Parce que la France compte deux à trois fois plus de faillites que l'Allemagne. **Les prévisions de Deloitte pour 2015 :** une nouvelle baisse des défaillances. **Les raisons ?** La baisse du prix du pétrole, la baisse de l'euro, la loi Macron.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/les-faillites-d-entreprises-ont-ete-moins-nombreuses-en-2014-462128.html#xor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150319](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/les-faillites-d-entreprises-ont-ete-moins-nombreuses-en-2014-462128.html#xor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150319)

(Source : www.latribune.fr du 19/03/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Sondage : le moral des patrons remonte

Le dernier baromètre de l'Observatoire de la performance des PME/ETI de la Banque Palatine et de Challenges indique que le moral des patrons remonte de cinq points. **Opinion Way :** « *L'embellie du début d'année se confirme vague après vague. [La] confiance en l'économie française à six mois gagne encore cinq points, pour s'établir à 33 %* ». Si, dans

l'absolu, l'optimisme reste faible, il n'a jamais atteint un tel niveau depuis trois ans.
Challenges : « *Du côté de l'investissement, [...] l'indicateur synthétique avance en un mois de quatre points porté par l'amélioration de la confiance et des perspectives d'activité et d'emploi positives* ». Il semblerait que les intentions d'embauches se réveillent depuis le début 2015, sauf pour les cadres, les PME et ETI n'ayant pas besoin de renforcer leurs effectifs.

- **Nb** : Enquête réalisée du 23 février au 5 mars 2015 auprès de 201 dirigeants d'entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 15 et 500 millions d'euros.

[http://www.challenges.fr/economie/20150319.CHA4006/sondage-le-moral-des-patrons-remonte.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150319_NLCHAUCTU10H-_-sondage-le-moral-des-patrons-remonte#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150319](http://www.challenges.fr/economie/20150319.CHA4006/sondage-le-moral-des-patrons-remonte.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150319_NLCHAUCTU10H-_-sondage-le-moral-des-patrons-remonte#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150319)

(Source : www.challenges.fr du 19/03/2015, Pierre-Henri de Menthon)

● **Macron prône une accélération des réformes**

Le 23/03/15, **Emmanuel Macron**, ministre de l'économie, a estimé, lors d'un petit-déjeuner avec la presse, qu'une accélération des réformes ne pouvait qu'être bénéfique à la gauche : « *Si on accélère les réformes, on peut commencer à avoir les premiers résultats fin 2015-début 2016 et on peut en tirer les bénéfiques politiques. [...] La clé des deux années à venir, c'est de continuer les réformes en profondeur dont les impacts se feront percevoir dès 2016, et c'est tout à fait faisable. [Le scrutin départemental,] ce n'est évidemment pas un bon score [pour la gauche, qui] pâtit de la division. [...] C'est indéniablement un succès pour le Front national [mais un] succès relatif du fait que beaucoup de sondages le plaçaient en tête [devant la droite]. [...] La grande cruauté des réformes structurelles, c'est que l'impact n'est pas immédiat, [mais] plus lent que de redistribuer en augmentant la dépense publique. [...] Ce dont nous pâtissons aujourd'hui [c'est du fait que] les résultats ne sont pas encore là, et il faut continuer à mener des politiques difficiles et bien plus assumer ces réformes [en cours sur le marché du travail et sur les biens et services]. Ce qui nous a coûté très cher, c'est l'instabilité du début de période, [où le gouvernement a pris] de manière très brutale, [pour répondre aux exigences européennes,] des mesures fiscales qui ont beaucoup crispé* ».

[http://www.lepoint.fr/politique/macron-prone-une-acceleration-des-reformes-23-03-2015-1915019_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150323](http://www.lepoint.fr/politique/macron-prone-une-acceleration-des-reformes-23-03-2015-1915019_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150323)

(Source : www.lepoint.fr du 23/03/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Le déficit de la Sécurité sociale sous la barre des 10 milliards**

Le 17/03/15, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a annoncé une baisse du déficit de la Sécurité sociale : « *Le déficit de la Sécurité sociale va repasser sous la barre des 10 milliards d'euros, ce que nous n'espérons pas nécessairement en lançant la loi de Sécurité sociale pour l'année prochaine. [...] Sur les mesures d'assurance maladie, nous serons sans doute autour de 300 millions d'euros de dépenses de moins que ce qui avait été envisagé sans avoir renoncé à une seule mesure* ». **Les chiffres**. Le déficit pour le **régime général** (branche famille, maladie, vieillesse et accidents du travail) en 2014 : 9,7 milliards d'euros (le gouvernement prévoyait 11,7 milliards d'euros). Si l'on y inclut le **Fonds de solidarité vieillesse** (FSV), il atteint 13,2 milliards d'euros (contre une prévision gouvernementale de 15,4 milliards d'euros). **Le gouvernement** : « *[Au global, le solde est] en amélioration de 2,2 milliards d'euros par rapport au solde 2013* ». **Mme Touraine**, **M. Sapin**, ministre des Finances, et **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat chargé du budget, dans un communiqué commun : « *[Cette baisse] conforte la stratégie du gouvernement pour ramener à l'équilibre les finances de la sécurité sociale : Ces résultats, basés sur les comptes arrêtés par les caisses le 17 mars, sont encore provisoires dans l'attente de la fin des opérations de certification par la Cour des Comptes, dont l'avis définitif sera rendu d'ici au 30 juin 2015. Le déficit du régime général et du FSV est passé de 20,9 milliards d'euros en 2011 à 17,5 milliards en 2012, puis à 15,4 milliards en 2013. [...] La réduction des déficits s'est donc poursuivie en 2014, en dépit d'une conjoncture nettement moins favorable que celle qui avait été initialement prévue* ». **Mme Touraine** : « *Je veux indiquer que l'on peut moderniser, que l'on peut réformer, que l'on peut améliorer les droits de nos concitoyens en*

faisant diminuer le déficit de la sécurité sociale ». Pour 2015, des mesures d'économies planifiées devraient faire encore baisser le déficit. Ces mesures concernent aussi bien les médicaments, via le développement des génériques, que les actes jugés inutiles. On trouve aussi une mesure, controversée, la modulation des allocations familiales en fonction des revenus des ménages (qui doit entrer en vigueur en juillet 2015).

<http://www.latribune.fr/economie/france/le-deficit-de-la-securite-sociale-sous-la-barre-des-10-milliards-461762.html>

(Source : www.latribune.fr du 18/03/2015, avec AFP)

● Première étape législative pour le tiers payant généralisé

Dans la nuit du 18/03/15 au 19/03/15, la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté le tiers payant généralisé. Dans la soirée, **Mme Touraine**, ministre des Affaires sociales, avait présenté un amendement précisant les conditions concrètes de mise en place de cette mesure. **Qui gère ?** « *L'Assurance maladie assume la mission générale de pilotage du déploiement et de l'application du tiers payant* ». Un rapport définissant toutes les « modalités opérationnelles » et précisant la « solution technique commune » entre la CNAM et les complémentaires devra être remis avant le 31 octobre 2015. L'amendement prévoit le versement d'une pénalité au professionnel si le paiement excède un certain délai (sept jours). **Un point encore incertain** : on ne sait pas si les médecins qui n'appliqueraient pas ce tiers payant généralisé seraient sanctionnés ou non. **L'opposition** a fortement critiqué cette adoption. **Bernard Accoyer, UMP** : « *C'est juste une décision politique, un marqueur. [...] Nous vous disons : "c'est de la folie. Cette mesure est insupportable pour les médecins, la décision du gouvernement est irresponsable"* ». **Jean-Pierre Door, UMP** : « *Ce tiers payant pose de nombreuses questions techniques et vous le savez* ». **Arnaud Richard, UDI** : « *Est-ce que cette mesure n'est pas l'assurance-vie de Mme Touraine au sein du gouvernement ?* ». Le projet de loi proprement dit sera discuté à l'Assemblée à partir du 31 mars 2015.

http://www.lemonde.fr/sante/article/2015/03/19/premiere-etape-legislative-pour-le-tiers-payant-generalise_4596424_1651302.html

(Source : www.lemonde.fr du 19/03/2015, François Béguin)

[Retour au sommaire](#)

● Tiers-payant. Etienne Caniard : « *Le dispositif choisi est une erreur* »

Le 19/03/15, **Etienne Caniard**, président de la Mutualité Française, a réagi dans Libération sur le vote d'un amendement de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, « *fixant le nouveau dispositif de généralisation du tiers-payant, dispositif qui donne à l'Assurance maladie un rôle clé* » : « *[Cet amendement] est incohérent. C'est une tentative de rallier les médecins à un dispositif, le tiers-payant, dont ils ne veulent pas. Et en plus ce dispositif est maladroit. Avec un interlocuteur unique, il nie la réalité actuelle. Aujourd'hui, il y a deux financeurs, l'Assurance maladie et les complémentaires. Ignorer que le tiers-payant requiert un engagement des organismes complémentaires pour assumer leur responsabilité économique est une erreur. [...] C'est une fausse simplification qui répond apparemment à un seul souci, celui de satisfaire les médecins. Et cela, alors que les médecins rejettent le tiers-payant, non pas pour des raisons techniques, mais pour des raisons bien plus profondes qui ont à voir avec le malaise de leur profession. [...] Les pouvoirs publics ont eu toute leur attention focalisée sur les seuls médecins, oubliant l'objectif premier du tiers-payant qui est de lever les obstacles financiers de certains à l'accès aux soins. D'avoir trop focalisé sur le tiers-payant et d'en avoir fait le cœur du débat conduit à ce mauvais dispositif. [Nous proposons] un système extrêmement simple. Nous y avons travaillé avec L'IGAS. Nous avons posé les jalons d'un système qui conduit sans manipulations, grâce à la carte Vitale, à pouvoir vérifier automatiquement l'ouverture des droits. [Nous avons besoin d'un engagement des deux financeurs pour donner aux médecins la garantie du paiement et du délai. Notre système marchait. Mais voilà que dans cette affaire, le gouvernement a oublié que le tiers-payant ne pourra pas se faire sans les complémentaires]* ».

- **L'intégralité de l'entretien avec M. Caniard, par Eric Favereau** :

http://www.liberation.fr/societe/2015/03/19/tiers-payant-le-dispositif-choisi-est-une-erreur-1224304?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

(Source : www.liberation.fr du 019/03/2015, Eric Favereau)

FISCALITE

● Fraude fiscale : la justice enquête sur une filiale suisse du CIC-Crédit Mutuel

Le 16/03/15, le parquet national financier a ouvert une information judiciaire contre la banque suisse Pasche, qui appartient au CIC-Crédit Mutuel, deuxième banque de détail française. **L'objet de l'enquête ?** Démarchage illicite de clients français et blanchiment de fraude fiscale. En charge, les juges parisiens Serge Tournaire, Claire Thépaut et Guillaume Daieff (déjà en charge de HSBC et UBS). Rappelons que le bureau monégasque de la banque Pasche fait également l'objet d'une enquête depuis décembre 2014. Trois lanceurs d'alerte, anciens employés de la banque, ont fait état de démarchages de clients en France à des fins d'évasion fiscale.

<http://www.challenges.fr/entreprise/20150316.CHA3884/fraude-fiscale-la-justice-enquete-sur-une-filiale-suisse-du-cic-credit-mutuel.html>

(Source : www.challenges.fr du 16/03/2015, Gaëlle Macke)

● L'immunité parlementaire de Patrick Balkany a été levée

Le 18/03/15, le bureau de l'Assemblée nationale, à l'unanimité, a levé l'immunité parlementaire du député-maire de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) **Patrick Balkany** (UMP). **Que reproche-t-on à M. Balkany ?** Il a été mis en examen depuis octobre pour corruption passive et blanchiment de fraude fiscale. **Isabelle Balkany**, son épouse, est aussi visée par l'enquête. M. Balkany doit remettre son passeport aux autorités judiciaires et a interdiction de quitter le territoire.

<http://www.latribune.fr/economie/france/l-immunite-parlementaire-de-patrick-balkany-a-ete-levee-461812.html>

(Source : www.latribune.fr du 18/03/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Evasion fiscale : le plan d'attaque de la Commission européenne

Le 18/03/15, la **Commission européenne (CE)** a dévoilé son plan de lutte contre l'évasion fiscale des entreprises. **Mesure phare :** l'échange d'informations sur les accords passés entre les Etats et les multinationales qui permettent à ces dernières de quasiment échapper à l'impôt. **Pierre Moscovici**, commissaire européen en charge du dossier : « *Il est devenu inacceptable pour les citoyens que des sociétés refusent de payer leur juste contribution à l'impôt. [...] La transparence fiscale est indispensable pour lutter contre les pratiques fiscales opaques et abusives. [Il n'est] pas question de faire le procès [des] rulings fiscaux [une pratique légale, "qui permet aux entreprises de bénéficier d'une certaine prévisibilité quand elles investissent dans un pays, mais qui favorise l'évasion fiscale des multinationales", Ndlr]. [Mais l'échange automatique d'informations sur les rescrits fiscaux ou décisions anticipées] s'attaque au manque de transparence, car c'est l'opacité qui crée des utilisations critiquables et, trop souvent, les Etats membres ne sont pas au courant des décisions prises par d'autres Etats membres* ». Tous les trois mois, les Etats membres devront par conséquent échanger des informations sur les rescrits fiscaux. **M. Moscovici** : « *[Si ce rendez-vous trimestriel n'est pas respecté,] on pourra déclencher des enquêtes* ». Pour l'**ONG Oxfam**, ces propositions sont trop « *faibles. [Elles] ne font rien pour empêcher les accords fiscaux favorables aux entreprises, comme ceux mis en évidence par LuxLeaks* ». **M. Moscovici** a répondu que l'approche consistant à interdire ces pratiques « *n'aurait jamais trouvé un accord* ». En effet, l'unanimité des 28 membres est requise pour les questions relatives à la fiscalité. La CE espère que les Etats membres entérineront sa proposition d'ici fin 2015, l'objectif étant une entrée en vigueur au 01/01/16. Enfin, en juin 2015, un plan d'action pour rendre la fiscalité des entreprises plus équitable au sein du marché unique devra être présenté. Parmi les propositions qui devraient faire partie du plan : une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (Accis) – une mesure bloquée depuis des années. **M. Moscovici** : « *On demandera aux Etats membres de prendre leurs responsabilités* ». D'autre part, quatre

accords de rescrits fiscaux sont actuellement visés par **Margrethe Vestager**, commissaire européenne chargée de la Concurrence. Il s'agit des cas d'Apple en Irlande, de Starbucks aux Pays-Bas, de Fiat et d'Amazon au Luxembourg. **Mme Vestager** mène également une enquête sur « *un système belge de rescrit fiscal* ». **Challenges** : « *M. Moscovici a par ailleurs annoncé étudier des mesures relatives à la publicité des activités des multinationales pays par pays, y compris les impôts qu'elles y paient* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20150318.CHA3976/evasion-fiscale-le-plan-d-attaque-de-la-commission-europeenne.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150318_NLCHAACU18H- -evasion-fiscale-le-plan-d-attaque-de-la-commission-europeenne#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150318](http://www.challenges.fr/economie/20150318.CHA3976/evasion-fiscale-le-plan-d-attaque-de-la-commission-europeenne.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150318_NLCHAACU18H- -evasion-fiscale-le-plan-d-attaque-de-la-commission-europeenne#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150318)

(Source : www.challenges.fr du 18/03/2015, avec AFP)

LA VIE DES ENTREPRISES

● La BNP accueille à bras ouverts les clients entrepreneurs

Pour 2015, **BNP Paribas** veut attirer encore plus de clients entrepreneurs en France. **Marie-Claire Capobianco**, directeur des Réseaux France de la banque, à l'AFP : « *En 2014, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions donnés. Pour l'année 2015, nous souhaitons reprendre des engagements forts vis-à-vis de cette clientèle* ». **Le bilan 2014 de la banque** : sur 10 milliards d'euros prévus pour les financements, elle en a accordé 9,8. Elle a également accompagné 1 000 petites et moyennes entreprises dans leurs débuts à l'international. **2015 est la deuxième étape** de son plan triennal (2014-2016). Pour cette année, BNP Paribas renouvelle ces engagements et souhaite renforcer son soutien à l'entrepreneuriat innovant, féminin et social. **Comment ? Challenges** : « *Ceci va par exemple se matérialiser par l'ouverture au printemps de deux lieux consacrés à la connexion de jeunes entreprises et d'entreprises de taille intermédiaires (ETI) et à l'accélération des start-ups, à Paris et à Massy-Saclay, et par des actions en direction des entreprises dirigées par des femmes ou à vocation sociale* ». **Mme Capobianco** : « *Notre ambition est d'acquérir 5 000 nouveaux clients parmi les PME cette année, c'est-à-dire autant qu'en 2014. Cette action passera par des financements appropriés mais aussi par davantage d'accompagnement et de conseil* ». **Autre objectif** : Mettre l'accent sur la transition énergétique, en favorisant les économies d'énergie par les entreprises qui sont ses clientes grâce à une compétence "Green desk" dédiée. A la fin de son plan, la banque entend compter 15 000 nouvelles PME comme clientes. Enfin, elle va augmenter le nombre de ses Pôles innovation, les portant à 15. **Le rôle de ces Pôles ?** Conseiller les PME innovantes. Un premier centre thématique va être ouvert en Île-de-France. Il sera consacré au paiement et à la technologie financière.

<http://www.challenges.fr/entreprise/20150318.CHA3961/la-bnp-accueille-a-bras-ouverts-les-clients-entrepreneurs.html>

(Source : www.challenges.fr du 18/03/2015, avec AFP)

● Carrefour place ses pions numériques en centre-ville

Les magasins de hard discount **Dia**, qui ont été rachetés par **Carrefour**, vont être transformés en Carrefour de proximité (Carrefour Market, City et Contact). **Jérôme Bédier**, directeur général délégué de Carrefour : « *[Cet achat] conforte [notre] maillage et [notre] part de marché dans deux zones-clés : la région parisienne et le sud-est où Carrefour était sous représenté dans le segment de la proximité* ». Ces deux secteurs sont les deux endroits où Carrefour doit céder le plus de Dia, comme le lui a intimé l'Autorité de la concurrence. Dans cette opération, Carrefour compte ainsi développer le système de clic et collecte, système qui permet aux clients d'acheter en ligne puis d'aller retirer leurs achats en magasins. **M. Bédier** : « *Le réseau [Dia, Ndlr] nous permet d'offrir à nos clients un nombre sensiblement accru de points de retraits de leurs achats* ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/carrefour-place-ses-pions-numeriques-en-centre-ville-458673.html>

(Source : www.latribune.fr du 18/03/2015, Marina Torre)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Quand le patron du Medef défend le statut d'auto-entrepreneur... face à Sarkozy

Le 17/03/15, **Pierre Gattaz**, président du Medef, a défendu le statut d'auto-entrepreneur, qu'il a qualifié de « *très bon statut* », réagissant ainsi aux propos de **Nicolas Sarkozy** qui a vivement critiqué ce régime, bien qu'il en soit le créateur (en 2009) : « *Je continue de penser que le statut d'auto-entrepreneur est un très bon statut même s'il y a eu des problèmes à corriger au départ. [Ce statut] permet à tout un chacun de commencer, [il est] un tremplin entre le statut de salariat et celui de l'entrepreneuriat, [une manière de créer] une relation entre les deux mondes. [...] Il faut habituer nos concitoyens à dire "je serai peut-être salarié pendant x années, je serai peut-être entrepreneur, j'espère réussir mais si je ne réussis pas je repasse en salariat". [...] [Un tel régime] correspond aussi beaucoup au mode de fonctionnement de nos jeunes, la génération Y et Z* ». Pour rappel, les déclarations de **M. Sarkozy** de la semaine dernière : « *[L'auto-entrepreneuriat représente] un caillou dans [ma] chaussure. C'était une bonne idée pendant la crise, [mais il y a désormais] un problème de concurrence déloyale entre l'auto-entrepreneur qui n'a pas d'obligations et l'artisan* ». **L'Insee** précise, de son côté que les auto-entreprises sont le mode préféré de création d'entreprise. Sur un total de 550 000 entreprises créées en 2014, 51 % l'ont été en tant qu'auto-entreprises. **L'Insee** : « *[Un chiffre qui] se stabilise après l'engouement des premières années* ».

<http://www.challenges.fr/entreprise/20150317.CHA3933/quand-le-patron-du-medef-defend-le-statut-d-auto-entrepreneur-face-a-sarkozy.html>

(Source : www.challenges.fr du 17/03/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Sarkozy renie l'auto-entreprise : "On a affaire à un personnage incorrigible"

Nicolas Bouzou et **Bertrand Martinot**, économistes d'obédience plutôt libérale, réagissent aux déclarations de **M. Sarkozy** sur les auto-entrepreneurs, « *coupables de faire de la concurrence déloyale aux artisans* », selon l'ancien président de la république.

M. Bouzou : « *Mon sentiment est qu'on a affaire à un personnage incorrigible. C'est une grande maladie française que de se montrer incapable de stabiliser un tant soit peu nos régimes sociaux et fiscaux. [...] Cette instabilité chronique crée une incertitude néfaste pour l'économie et à la fin, on le paye en termes de croissance. [...] Il faut prendre ce statut pour ce qu'il est : un étrier, un sas entre le chômage et l'activité. Il n'est certainement pas une fin en soi. Quant à savoir s'il s'agit d'une bonne mesure, regardez donc à quelle vitesse les auto-entrepreneurs se sont fâchés. Leur virulence et leur réactivité montre bien à quel point il existe aujourd'hui une soif d'entreprendre de la part des Français. C'est à la fois un peu nouveau et très réjouissant. [...] On peut toujours tout améliorer. Mais dans ce cas précis, il m'aurait semblé plus intelligent de renverser le problème. L'artisanat français est issu du corporatisme qui sévissait sous l'Ancien Régime. [...] Sans doute vaudrait-il mieux moderniser l'artisanat en simplifiant sa réglementation, plutôt que de compliquer la vie des auto-entrepreneurs ou en ajoutant de l'incertitude au débat* ».

M. Martinot : « *Dans ce cas précis, on est sans doute davantage dans la politique que sur le terrain économique. Sans doute a-t-il voulu faire plaisir au lobby artisan, il est d'ailleurs depuis largement revenu sur ses propos. [...] [Le statut des auto-entrepreneurs,] c'est une excellente mesure ! Ce statut ne convient pas à tous, mais il est idéal pour les chômeurs qui souhaitent se relancer et pour ceux qui sont déjà employés, mais ont à cœur de développer un projet, sans prendre le risque de tout lâcher. Dans les deux cas, il participe grandement à relancer l'activité et l'économie. Mais ce n'est pas non plus la solution miracle présentée parfois. [...] A propos des artisans, je note que beaucoup y trouvent leur compte en utilisant des auto-entrepreneurs comme sous-traitants. [...] La seule limite à ce statut tient effectivement à l'égalité devant l'impôt et au droit de la concurrence. Mais j'y vois plutôt un problème de curseur (sur le niveau de chiffre d'affaires et d'imposition par exemple) qu'une question de principe sur la concurrence déloyale* ».

[Retour au sommaire](#)

- L'intégralité de l'entretien avec les deux économistes, par Benoist Fechner :

http://lexpansion.leexpress.fr/actualite-economique/sarkozy-renie-l-auto-entreprise-on-a-affaire-a-un-personnage-incorrigible_1662113.html

(Source : <http://lexpansion.leexpress.fr> du 18/03/2015, Benoist Fechner)

● **Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT : "Nous voulons discuter des 32 heures"**

Le nouveau secrétaire général de la CGT, **Philippe Martinez**, a accordé un entretien au JDD. **Extraits** : « *Aujourd'hui il y a une nouvelle équipe à sa tête, toute la CGT est tournée vers l'action. On réoccupe notre terrain, celui du social, de la contestation, de la proposition. [...] Nous vivons dans un monde qui ne va pas bien. Il y a un vrai malaise des salariés. Le FN croit y répondre en faisant un grand écart, il soutient à la fois les patrons et les salariés, en faisant parfois croire qu'il reprendrait certaines de nos idées. Surtout, il s'en prend aux étrangers. [...] Il y a potentiellement du travail pour tout le monde en France. Ce que je dis est moderne, mais c'est à contre-courant de ce qu'on entend en général. [...] Travailler tous est possible, à condition de partager le travail, de travailler mieux et tous avec les mêmes droits. Or, sur ce point, ce n'est déjà pas le cas. Par exemple, il y a un trafic frauduleux organisé par certaines entreprises qui font venir des gens dans des conditions de travail et d'hébergement scandaleuses. Il y a même des salariés français "détachés" en France* ». **Sa réaction quand Laurent Berger**, secrétaire général de la CFDT, dit qu'il n'y a **pas d'austérité en France** : « *La France n'est pas dans la même situation que la Grèce et l'Espagne, d'accord. Mais il y a une convergence de politiques, en Europe, qui conduit à l'austérité. [...] En France, on gèle les pensions des retraités, on n'augmente pas les salariés et les fonctionnaires, on réduit les effectifs partout* ». **La reprise économique** : « *La reprise, où ça ? En matière d'emplois, où est-elle ? La situation des salariés a-t-elle changé ? Non* ». **Le rendez-vous social en avril** : « *Nous voulons discuter des 32 heures. Cela serait une vraie réforme allant dans le bon sens pour les salariés. Jusqu'ici, je ne perçois pas de différence évidente entre les positions de François Hollande, de Manuel Valls et celles du Medef* ». **La négociation sur les retraites complémentaires** : « *[L'allongement de la durée du travail] ne règle rien. La réponse au chômage des seniors, par exemple, ne peut être de travailler jusqu'à 67 ans ou de réduire encore le niveau des pensions. Il y a d'autres voies. Les inégalités salariales sont de 27 % entre les femmes et les hommes. Si on les réduit dans le but de les annuler d'ici à 2025, il n'y aurait plus de déficit des retraites complémentaires dès 2020* ». **Le pacte de responsabilité** : « *Pierre Gattaz a beau porter un pin's, cela ne crée aucun emploi, sauf peut-être chez les fabricants de pin's. Faire plus de cadeaux aux entreprises ne fait pas baisser le chômage, mais cela réduit encore les moyens de notre protection sociale* ». **Les seuils sociaux** : « *Les salariés vont y perdre. Dans les entreprises de moins de 300 personnes, plus de 60 % des moyens accordés à leurs représentants pour faire exister le dialogue social vont disparaître* ».

- **L'intégralité de l'entretien avec M. Martinez, par Nicolas Prissette :**

<http://www.lejdd.fr/Economie/Philippe-Martinez-secretaire-general-de-la-CGT-La-reprise-ou-ca-724018>

(Source : www.lejdd.fr du 22/03/2015, Nicolas Prissette – Le Journal du Dimanche)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr